



Théâtre Uvol
Maison de quartier de Chennevières
2, place Louise Michel 95310 St-Ouen-l'Aumône
Tél : 01 34 21 85 79
reservations@theatre-uvol.com
www.theatre-uvol.com

Cadre réservé à l'Administration

Groupe _____

Adhésion 18€ Chèque Espèces

Tarif global atelier

1er trimestre _____ Chèque Espèces

2ème trimestre _____ Chèque Espèces

3ème trimestre _____ Chèque Espèces

Tarif réduit Raisons _____

FICHE D'INSCRIPTION 2020-2021

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL

VILLE

TÉL :

TÉL EN CAS D'URGENCE :

MAIL (OBLIGATOIRE) :

GROUPE ET INTERVENANT :

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur de l'association Théâtre Uvol

Signature et date

Si vous souhaitez une attestation de paiement, merci d'envoyer un mail à simone.delcroix@theatre-uvol.com

PIÈCES À FOURNIR

- 1 chèque de **18 euros** à l'ordre du Théâtre Uvol
 - 3 chèques, *tarif selon atelier*, à l'ordre du Théâtre Uvol
- >> METTRE LE NOM DE L'ÉLÈVE AU DOS DU CHÈQUE SI DIFFÉRENT

	Plein Tarif (par trimestre)	Tarif Réduit (par trimestre)
ATELIERS ENFANTS (5 À 7 ANS) :	65 € x3	60 € x3
ATELIERS ENFANTS (8 À 10 ANS) ET (11 À 14 ANS) :	75 € x3	70 € x3
ATELIERS JEUNES (15 À 18 ANS) :	85 € x3	80 € x3
ATELIERS JEUNES PERFECTIONNEMENT :	85 € x3	
ATELIERS SENIORS :	75 € x3	70 € x3
ATELIERS (18 À 25 ANS) ET ADULTES :	100€ x3	95 € x3
ATELIER COMPAGNIE :	105 € x3	

ATTENTION

- **AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA TRAITÉ ET AUCUNE PLACE NE SERA BLOQUÉE SANS CE DOSSIER COMPLET**
- Aucun cours ne peut être suivi sans que l'administration du Théâtre Uvol n'ai reçu le dossier complet.
- Après le 1er cours, qui sert de cours d'essai, l'adhésion n'est plus remboursable.
- À partir du 2ème trimestre, toute personne arrêtant l'atelier ne se verra remboursée que sur présentation d'un justificatif (*déménagement, raison médicale, etc...*)
- Le tarif réduit s'applique à partir de deux inscriptions de personnes résidant dans le même foyer.

REGLEMENT INTERIEUR DES ATELIERS 2020 – 2021

L'association Théâtre Uvol propose des cours de théâtre dirigés par les comédiens et les animateurs culturels professionnels de la Compagnie. Ils sont accessibles à tous.

INSCRIPTION

Le règlement des ateliers se fera sous la forme de 4 chèques, 1 chèque concernant l'adhésion annuelle obligatoire, 3 chèques du montant de la cotisation trimestrielle, libellés à l'ordre de Théâtre UVOL et datés du jour de l'émission. L'inscription ne sera effective qu'après la remise de la fiche d'inscription, des 4 chèques et de la fiche d'inscription dûment complétée.

L'encaissement des chèques se fera en 3 fois : le **10 octobre** pour le règlement de l'adhésion + 1^{er} chèque, le **10 janvier** pour le 2^{ème} chèque et le **10 avril** pour le 3^{ème}

ARRET D'ATELIER

(L'arrêt de l'atelier doit être signalé par mail ou courrier à la direction administrative, tout arrêt non communiqué par ce moyen, ne sera pas pris en compte.) simone.delcroix@theatre-uvol.com Si l'arrêt de l'atelier intervient au cours du 1^{er} trimestre, les chèques du 2^{ème} et du 3^{ème} trimestre seront rendus, l'adhésion n'est pas remboursable.

A partir du 2^{ème} trimestre, les cotisations ne seront pas remboursées, sauf cas de force majeure (maladie, déménagement...) et seulement sur présentation d'un justificatif.

HORAIRES – ASSIDUITE

Les horaires de début du cours devront être scrupuleusement respectés. Les élèves mineurs sont sous la responsabilité de l'intervenant jusqu'à la fin du cours. Si un enfant n'est pas récupéré, l'intervenant s'engage à téléphoner aux parents et, **en cas de non réaction**, à appeler le commissariat. Par respect pour le groupe et l'intervenant, les élèves inscrits dans un atelier doivent être présents à chaque cours.

Au bout de 3 absences non justifiées, la direction du Théâtre Uvol se réserve le droit d'exclure l'élève **sans remboursement des cotisations**. De même, en cas d'absence prolongée ou répétée de l'intervenant, le Théâtre Uvol s'engage à proposer une solution de remplacement. Les différentes parties doivent se prévenir en cas d'indisponibilité.

LOCAUX – MATERIEL

Dans chaque atelier, les élèves s'engagent à respecter les locaux qui servent de lieu de répétitions ainsi que le matériel et le mobilier s'y trouvant. L'intervenant est responsable auprès du théâtre de la bonne tenue de ses élèves. De même, notamment en fin d'année les costumes et accessoires ne peuvent être empruntés sans l'accord de l'intervenant, les élèves doivent en prendre soin.

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Dans le cadre de sa mission créative, le Théâtre Uvol s'engage à programmer chaque année, entre mai et juin une quinzaine théâtrale « **Théâtre à Chennevières** » présentant le résultat du travail de formation de l'année et de tous les ateliers. Chaque atelier joue deux fois. Le spectacle présenté est choisi par l'intervenant, en accord avec ses élèves. Celui-ci est le résultat d'un travail collectif réalisé tout au long de l'année, la présence de l'élève aux 2 représentations est donc indispensable pour le respect de chacun.

SUPPORT COMMUNICATION – DONNEES PERSONNELLES

Lors du spectacle de fin d'année, des photos et des vidéos pourront être prises et utilisées à des fins non commerciales (outils de communication), sauf opposition écrite des parents pour les mineurs, et des élèves, en général, pour les majeurs.

CNIL Le Théâtre Uvol respecte votre vie privée et s'engage à la protéger. La collecte et l'utilisation des données personnelles qui vous sont demandées sont en stricte conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données et de respect de la vie privée. Vos données personnelles ne seront en aucun cas communiquées à un tiers autre que le Théâtre Uvol ou l'intervenant de votre cours. Vos données personnelles sont conservées pendant une période maximale d'une année à compter de la fin de l'adhésion. Conformément aux dispositions des articles 39 et 40 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée en août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en adressant une demande au Théâtre UVOL

- 2 place Louise Michel - 95310 St Ouen l'Aumône – Tél. : 01 34 21 85 79 – mail : simone.delcroix@theatre-uvol.com

Tout incident, litige ou problème divers au cours de l'année doit être immédiatement signalé à la direction du Théâtre Uvol, seul habilité à le régler.